



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-019

19 juin 2020

OBJET : ARRÊTÉ Choix assurance TRC / DO groupe scolaire Saint Rémy

DÉCISION DU PRESIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-019 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

Vu l'avis des Vice-Présidents en date du 03 juin 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Concernant la construction d'une école maternelle et de la restructuration de l'école élémentaire située à Saint Rémy, une consultation a été lancée auprès de cabinets d'assurances pour l'assurance Tous Risques Chantier (TRC) et l'assurance Dommages Ouvrage (DO). Deux offres ont été reçues : la mieux disante est la société SMA BTP :

- TRC : 4 713.38 € TTC

- DO : 21 581.14 € TTC

Il a été décidé de signer les contrats avec la société SMA BTP.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- transmission en Préfecture le 22 juin 2020

- transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 22 juin 2020

- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire et des mairies

- mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200622-019ARRETESTREMY-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

